

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-033

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 277 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES 279 ET 286.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA18 3003 0090, a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 mars 2018, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-033, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

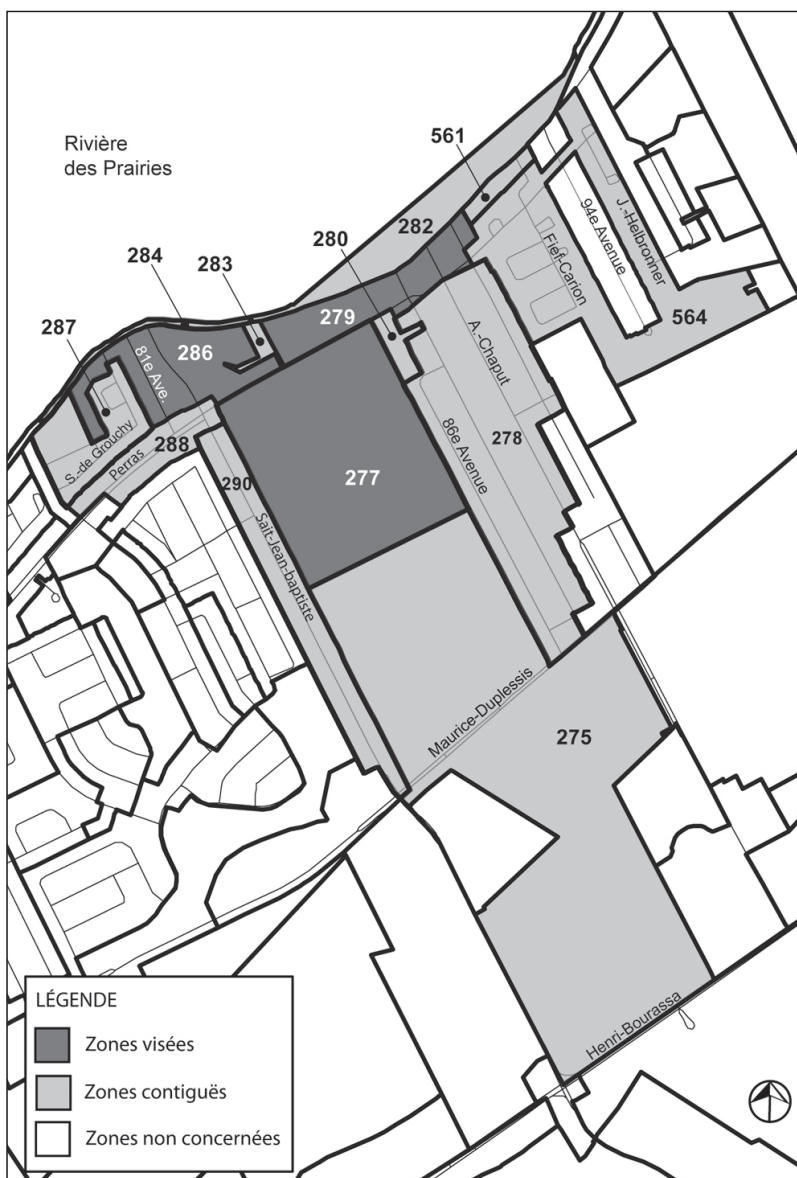
Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **jeudi 19 avril 2018 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est**, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

L'objet de ce premier projet de règlement vise un redécoupage des zones 277, 279 et 286, soit l'agrandissement de la zone 277, à vocation publique et institutionnelle, à même une partie des zones 279 et 286, à vocation résidentielle.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement s'applique aux zones 277, 279 et 286 et à leurs zones contiguës numéros 275, 278, 280, 282, 283, 284, 287, 288, 290, 561 et 564. Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



Ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des visées et des zones contiguës sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Montréal, le 10 avril 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat